

Prévention des risques routiers : un enjeu essentiel pour votre entreprise

Le saviez-vous ?

10 % des usagers tués lors d'un trajet lié au travail

Nombre de tués lors d'un accident de la route - chiffres 2022

(Source : ONIRS Accidentalité routière en 2019)

3 550 tués

Tous accidents
de la route
(particuliers et
professionnels)

1^{er} risque d'accident mortel au travail

345 tués

lors d'un accident de
trajets (domicile-travail)

140 tués

lors d'un accident de
mission/employeur

Conséquences graves :

1^{er} risque d'accident mortel au travail,
25 % des causes de handicap au travail.

■ Le risque routier

concerne vos collaborateurs mais aussi votre entreprise

(impact important en termes de coûts et d'organisation en cas d'accident).

■ L'activité professionnelle

peut inciter à la prise de risques :

pression liée à l'activité, contraintes horaires, sollicitations pendant la conduite, contraintes liées au véhicule, prise de risque...

■ Un plan de prévention

limite les risques d'accidents en sensibilisant et sécurisant les collaborateurs.

En cas d'accident en l'absence de mesures permettant de réduire les risques.

La responsabilité du chef d'entreprise peut être mise en cause.

■ L'éco-conduite

constitue une des composantes du plan de prévention

en alliant réduction des risques et des coûts.

■ Favoriser le bon fonctionnement

de votre entreprise par une politique active de prévention
limitant les risques d'accident et leurs conséquences :

coûts, impact sur organisation, arrêt de travail, remplacement...



CODE DU TRAVAIL :

mention des obligations de
l'employeur en matière de
prévention et la notion de
« document unique » à rédiger
et mettre à jour par l'employeur.



Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances
Société anonyme au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris – Tél. : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr

Direction Réclamations Clients - Gan Assurances - 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre – e-mail : reclamation@gan.fr
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09



Vérification du véhicule avant départ : un gage de sécurité et de sérénité

FICHE PRÉVENTION
FLOTTE AUTO
N°2

Le saviez-vous ?

15 % des accidents de la circulation* sont dus à un facteur lié au véhicule**

VISIBILITÉ RESTREINTE DEPUIS L'HABITACLE



↓
en cause* dans plus
de **1 600 accidents**
de la circulation**

* Lorsque l'information est connue.
** Bilan 2022 de la Sécurité Routière.

CIRCULATION AVEC DES PNEUS USÉS OU LISSES



↓
en cause dans **385 accidents**,
57 personnes ayant trouvé
la mort dans ces véhicules**

↓
en cas de contrôle routier, amende forfaitaire **135 €**,
et **immobilisation** possible du véhicule

Pour votre sécurité et celle des autres, veillez à (faire) vérifier, avant chaque départ, les points suivants :

1 Visibilité - Voir et être vu

VITRAGE : propreté, absence de fissures ou impact gênant le champs de vision.

ESSUIE-GLACES : balais fonctionnels, non déchirés.

ÉCLAIRAGE & SIGNALISATION : feux et phares propres, en bon état et fonctionnels.

2 Bon fonctionnement mécanique

FLUIDES : niveaux huiles moteur, liquides de frein, de lave glace et de refroidissement.

3 Sécurité - Se protéger

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES : gilet haute visibilité et triangle de présignalisation.

4 Adhérence - Bonne tenue de route - Distance de freinage optimale

PNEUS : adaptés, pression, état des flancs, usure.

FREINS : en bon état de fonctionnement.

Assurez-vous, également, d'avoir toujours **vos papiers** (permis de conduire) et **ceux du véhicule** (carte grise, certificat d'assurance, constat amiable d'accident)



UNE ANOMALIE, UN DOUTE ? FAITES EN PART À VOTRE RESPONSABLE / RÉFÉRENT PARC



Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances

Société anonyme au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z

Siège social : 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris – Tél. : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr

Direction Réclamations Clients - Gan Assurances - 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre – e-mail : reclamation@gan.fr

Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR)
4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09



Au volant, le téléphone peut tuer !

FICHE PRÉVENTION
FLOTTE AUTO
N°3

Le saviez-vous ?



Et pourtant 49% des français avouent utiliser leur téléphone au volant.

- Téléphoner au volant multiplie par 3 le risque d'accident.
- Écrire un message en conduisant multiplie par 23 le risque d'accident.
- Envoyer un message nécessite de quitter 5 secondes la route des yeux.
- Près d'un accident corporel sur 10 est lié à l'usage du téléphone au volant.
- 2 secondes au téléphone à 130 km/h équivalent à une distance d'arrêt de plus de 150 m.

■ Le smartphone

est le seul dispositif qui cumule les quatre sources de distraction qui peuvent détourner l'attention d'un conducteur :

- ▶ auditive (l'attention est détournée par ce que l'on entend),
- ▶ visuelle (l'attention est détournée par ce que l'on voit),
- ▶ physique (l'attention est détournée par ce que l'on fait),
- ▶ cognitive (l'attention est détournée par des pensées).

■ L'activité professionnelle

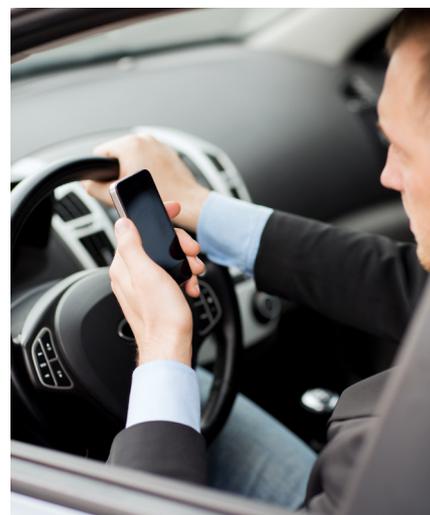
Notre hyper connectivité à titre personnelle peut nous inciter à utiliser nos outils connectés même au volant... cependant conduire avec un téléphone à la main ou en portant des écouteurs ou oreillettes entraîne des sanctions.

■ Comment lutter

« Si je conduis, je déconnecte »

« Si tu conduis, je raccroche »

- ▶ Indiquer l'interdiction de l'utilisation dans la charte de conduite des véhicules professionnels.
- ▶ Mettre des stickers «au volant téléphone interdit », dans tous les véhicules (même de fonction).
- ▶ Donner l'exemple en refusant d'appeler et de solliciter les collaborateurs lorsqu'ils sont sur la route...



SANCTIONS

Contravention de classe 4 :
- 3 points,
amende de 135 €



Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances
Société anonyme au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris – Tél. : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr
Direction Réclamations Clients - Gan Assurances - 3 place Marcel Paul
92024 Nanterre – e-mail : reclamation@gan.fr

Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09



Alcoolémie : au volant, le bon taux c'est zéro !

FICHE PRÉVENTION
FLOTTE AUTO
N°4

Alcool et stupéfiants (et médicaments) : les risques liés à leur consommation

Le saviez-vous ?



RISQUES D'AVOIR UN ACCIDENT

0,5 g/l	0,8 g/l	1,2 g/l
x 2	x 10	x 35

- 1 sur 3 c'est le nombre d'accident mortel causé par l'alcool. On passe à plus d' 1 sur 2 les nuits de week-end.
- 92 % des conducteurs alcoolisés impliqués dans un accident sont des hommes.
- Dans 21 % des accidents mortels, au moins un conducteur avait consommé des stupéfiants, il est estimé que c'est une cause principale de l'accident mortel dans 13 % des cas.

Alcool et drogues ont des effets néfastes, sensibles et durables sur le cerveau, ils provoquent :

- euphorie,
- allongement du temps de réaction,
- troubles de la vision,
- mauvaise coordination et synchronisation des gestes.

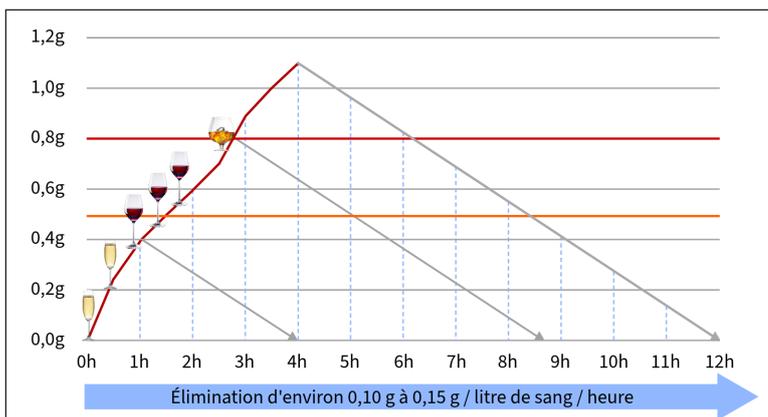
LES RÉFLEXES, L'ATTENTION, LA VUE ET LE COMPORTEMENT D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE SONT AFFECTÉS.



DROGUE : les forces de l'ordre ont le droit d'effectuer un dépistage de consommation de drogues à titre préventif, même en l'absence d'accident ou d'infraction.



ALCOOL : le délai d'élimination de l'alcool dans le sang est incompréhensible



SANCTIONS

en cas de conduite sous l'emprise de l'alcool et ou de stupéfiants, les sanctions vont d'un retrait de 6 points du permis et une amende de 135 € à, en cas de récidive et combinaison alcool/drogue, 9 000 € d'amende et jusqu'à 3 ans d'emprisonnement.

Prise de médicaments :

- soyez attentif au niveau de risque indiqué sur l'emballage,
- effets décuplés si alcool ou drogue.



NIVEAU 1
SOYEZ PRUDENT
Ne pas conduire sans avoir lu la notice



NIVEAU 2
SOYEZ TRÈS PRUDENT
Ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de santé



NIVEAU 3
NE PAS CONDUIRE
Pour la reprise de la conduite demandez l'avis d'un médecin



Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances
Société anonyme au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris – Tél. : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr
Direction Réclamations Clients - Gan Assurances - 3 place Marcel Paul
92024 Nanterre – e-mail : reclamation@gan.fr

Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

